



Mairie
de
Quilly

Sentiers de randonnée



Sentier de randonnée
© Mairie de Quilly

Sentier pédestre : balisage jaune

- Au départ de la Chapelle de Planté, prendre à droite la route qui longe l'étang jusqu'à la RD3. Traverser et prendre le chemin en face. Suivre ce chemin et prendre à droite le premier chemin jusqu'à la route goudronnée.
- Prendre à droite vers le village de l'Oiselais puis emprunter la deuxième route à gauche et bifurquer aussitôt dans le chemin. Au bout, tourner à gauche et traverser le village de "La Barre". Suivre la route sur la gauche jusqu'au lieu-dit "La Douettée".
- Traverser le village en direction de l'Audrenais puis emprunter le chemin en face pour arriver au village de "Villée". Prendre à gauche le chemin jusqu'à l'intersection.
- Prendre à gauche et continuer. Prendre le premier chemin à droite. À la route, prendre à gauche. Après l'intersection, prendre le chemin à droite. Continuer jusqu'à le RD33 et bifurquer à gauche. À l'intersection, prendre en face et rejoindre l'entrée de la base de loisirs.
- Entrer dans la base de loisirs et tourner à droite avant le plan d'eau. Contourner les plans d'eau par la droite et tourner à gauche. Au carrefour suivant, tourner à droite puis à gauche pour rejoindre la RD33. Tourner à gauche et longer la route. Prendre le chemin de terre rouge à droite. Suivre celui-ci pour rejoindre la chapelle de Planté.



[Plus de renseignements](#) 